

Projet éolien Autruy-sur-Juine & Pannecières

**ATELIER DE
CONCERTATION**
3 DÉCEMBRE 2021
Livret du participant

Comment participez

ÉTAPE 1

Prendre connaissance du matériel

Pour participer, vous avez besoin de ce livret, du feuillet de réponse et d'un stylo.

ÉTAPE 2

Prendre connaissance des questions qui font débat

Ouvrez votre livret et découvrez les questions récurrentes sur l'éolien pour vous faire votre propre point de vue.

ÉTAPE 3

Choisir le scénario du projet

Proposez votre scénario pour le projet éolien Autruy-sur-Juine & Pannecières.

Merci de votre participation, nous vous invitons maintenant à découvrir les questions du débat et les différents scénarios d'implantation.

Le projet éolien Autruy-sur-Juine & Pannecières

Le parc éolien est à l'étude sur les terres agricoles des communes d'Autruy-sur-Juine et de Pannecières. Cette zone permet d'accueillir entre 4 et 6 éoliennes. Différentes configurations d'implantation sont possibles mais elles devront toutefois respecter la distance réglementaire minimum aux habitations (500 m) et les autorisations accordées par les propriétaires et exploitants des parcelles.

Du fait de l'altitude du site et de contraintes aéronautiques, les éoliennes ne pourront excéder la hauteur de 180 m en bout de pale.

La concertation publique préalable

Elle a pour objectif d'informer les publics et de leur permettre l'expression de leur opinion en amont de la décision finale. Elle est organisée en amont de l'enquête publique pour nous permettre de prendre en compte vos contributions et répondre à vos questions.

La concertation à laquelle vous participez du 19 novembre au 24 décembre 2021, est organisée à l'initiative de la société ERG Développement France et propose des espaces pour :

- Participer en exprimant un point de vue, des questions ou des observations sur le projet.
- Contribuer à l'identification du meilleur scénario d'implantation.

Mon point de vue

Question 1

L'énergie éolienne est-elle nécessaire pour la transition énergétique ?



Pour opérer la transition énergétique, l'Etat mise sur le développement de différentes énergies renouvelables.

La loi de la transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée le 18 août 2015. La part des énergies renouvelables prévue d'ici 2030 est de 32 %. L'éolien est un atout majeur pour atteindre cet objectif et contribuera significativement à la diversification de notre mix énergétique et au renforcement de la sécurité de nos sources d'approvisionnement en électricité. L'éolien contribuera d'autant plus à notre indépendance énergétique que la France dispose du second gisement en Europe de vent. En 2020, le parc éolien français a produit 8,8 % de la consommation nationale d'électricité sur l'année, contre 7,2 % en 2019.



L'éolien n'est pas une solution pour permettre la transition énergétique.

Le nucléaire est plus efficace, moins coûteux et bas carbone. Le risque sanitaire est faible puisque les centrales nucléaires sont ultra sécurisées. L'éolien ne me paraît pas correspondre aux besoins énergétiques actuels et futurs de la France. Développer de l'éolien en France ne sert à rien pour le climat car notre électricité est déjà décarbonée.



L'éolien est une nécessité pour sortir des énergies fossiles

Les éoliennes représentent une source d'énergie renouvelable performante. Dans un avenir proche, l'énergie éolienne jouera un rôle essentiel : elle pourrait en 2030 devenir la première source d'électricité renouvelable en France, ce qui permettrait à notre pays d'atteindre plus de 40 % d'électricité d'origine renouvelable dans sa production. Enfin, l'éolien contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et n'émet aucune émission de CO2 pour produire de l'électricité. Chaque kWh d'éolien a permis d'éviter 430 g de CO2 en France et en Europe.

Mon point de vue

Question 2

L'énergie éolienne est-elle une opportunité ou un handicap pour le territoire ?



L'éolien est une opportunité pour développer les territoires.

Un parc éolien est une entreprise qui s'implante sur le territoire et paye, à ce titre, des impôts locaux. Les taxes auxquelles il est sujet sont réparties à plusieurs échelles : communale, intercommunale, départementale et régionale. La filière éolienne représente 20 200 emplois directs et indirects et plus de 600 entreprises de toute taille sont actives sur le marché français et à l'export. Cela représente une augmentation de 11 % depuis 2018 et 25 % depuis 2016. Des usines s'implantent ou se développent en France, comme celles de POMA à Gilly sur Isère ou GE renouvelable à Cherbourg et de nombreux industriels sont associés à la filière et fournissent notamment des composants. Localement, la maintenance et l'exploitation des turbines créent des emplois proches des installations et permettent de contribuer au dynamisme des territoires ruraux.



L'éolien n'apporte que des nuisances au territoire.

La filière éolienne ne crée pas d'emplois en France et ne suscite aucune activité économique. Installer des éoliennes c'est prendre le risque de mettre à mal toute l'économie du tourisme et l'attractivité des territoires. Cela va dégrader la beauté des paysages et on ne peut pas être sûr que la richesse produite par des grandes multinationales aille au territoire.



L'énergie éolienne est une réelle opportunité pour le territoire. Elle apporte de nombreuses retombées.

Un parc participe à la création d'emplois locaux directs et indirects. Généralement, les développeurs s'engagent à faire appel à des entreprises locales. Des mesures accompagnent systématiquement le développement d'un parc et participent aux projets environnementaux et énergétiques des communes d'implantation. Aussi, un parc éolien est un moyen de production d'électricité de masse. Une éolienne nouvelle génération permet aujourd'hui de couvrir les besoins en électricité de près de 4 000 personnes. En étant répartie sur le territoire, l'éolien contribue à relocaliser la production d'énergie.

Mon point de vue

Question 3

La commune d'Autruy-sur-Juine doit-elle contribuer à la production d'énergie propre ?



Nous pouvons nous référer à l'avis favorable de la municipalité.

Le conseil municipal de la commune d'Autruy-sur-Juine a donné un avis favorable à la consultation des propriétaires et exploitants concernant le projet éolien d'EPURON aujourd'hui ERG. Cet avis favorable a pour but de répondre à la demande de production d'énergies renouvelables et d'apporter de nouvelles recettes financières à notre commune, tout en tenant compte de l'avis des personnes directement concernées. Aujourd'hui notre commune est spectatrice des éoliennes voisines sans profiter des retombées économiques.



Oui ! Il est du devoir de chacun de lutter contre le réchauffement climatique.

Comme tout un chacun et en fonction de ses capacités, la commune d'Autruy-sur-Juine doit contribuer à la production d'une énergie propre. Il est de notre devoir de lutter contre le réchauffement climatique et pallier les énergies carbonées fortement émettrices de gaz à effet de serre. La commune d'Autruy-sur-Juine à la chance de disposer d'importantes terres agricoles propices au développement de l'éolien, nous pensons que c'est une réelle opportunité sociale, économique et environnementale.



Il ne faut pas développer l'éolien sur nos communes.

Les éoliennes ne rapportent rien aux communes. Préservons notre commune et confions à d'autres territoires d'accueillir de tels projets. En plus, les éoliennes sont implantées de manière anarchique cela génère plus de nuisances que d'avantages au niveau local.

Et maintenant

Quel scénario choisiriez-vous ?

SCÉNARIO 1

Ce scénario est composé de 4 éoliennes de 112 m de hauteur au niveau de la nacelle et 136 m de diamètre de rotor. Cela donne une hauteur en bout de pale de 180 m. D'une puissance unitaire de 4,2 MW, elles peuvent être assimilées à des éoliennes Vestas V136. Avec un petit nombre de machines et des interdistances très importantes, ce scénario voit sa composition légère et sa lecture aisée dans le paysage. Ce scénario prend un recul important par rapport aux boisements, aux routes, au village de Méréville, à la vallée de la Juine et aux habitations : 750 m de distance à Autruy-sur-Juine et 1 340 m de distance à Pannecières.



ATTENTION : Les mesures de protection ou de compensation de la biodiversité sont proportionnelles au niveau d'enjeu. Cela signifie que plus le niveau d'enjeu est élevé plus les mesures seront importantes. Néanmoins, les impacts résiduels (finaux) resteront faibles quel que soit le scénario retenu.

★★★★★ : situation la plus favorable

☆☆☆☆☆ : situation la plus défavorable

SCÉNARIO 2

Ce scénario est composé de 5 éoliennes de 111,5 m de hauteur au niveau de la nacelle et 117 m de diamètre de rotor. Cela donne une hauteur en bout de pale de 170 m. D'une puissance unitaire de 3,6 MW, elles peuvent être assimilées à des éoliennes Vestas V117. Ce scénario est un bon compromis entre tous les aspects : nombre de machines, hauteur en bout de pale, production d'électricité, enjeux environnementaux et paysagers, bénéfiques pour le territoire. Ce scénario prend un recul important par rapport aux boisements, aux routes et aux habitations : 1080 m de distance à Autruy-sur-Juine et 1 090 m de distance à Pannecières.



Et maintenant

Quel scénario choisiriez-vous ?

SCÉNARIO 3

Ce scénario est composé de 6 éoliennes de 94 m de hauteur au niveau de la nacelle et 112 m de diamètre de rotor. Cela donne une hauteur en bout de pale de 150 m. D'une puissance unitaire de 3,6 MW, elles peuvent être assimilées à des éoliennes Vestas V112. Ce scénario privilégie une taille réduite des machines et de ce fait une prégnance diminuée. Ce scénario respecte les préconisations paysagères en matière d'éloignement et de visibilité depuis la vallée de la Juine et le bourg de Méréville et maintient également une distance suffisante aux boisements, routes et habitations : 676 m de distance à Autruy-sur-Juine et 1 390 m de distance à Pannecières.

 **6**
éoliennes

 **21,6**
MW

 hauteur
150 m

 **32 960** €/an
de bénéfices pour la collectivité

 **Intégration des enjeux environnementaux**
★★★★☆

 **Distance aux habitations**
★★★★☆

 **Production électrique**
★★★★☆

 **Bénéfices pour la commune**
★★★★☆

SCÉNARIO 4

Ce scénario est composé de 6 éoliennes de 112 m de hauteur au niveau de la nacelle et 136 m de diamètre de rotor. Cela donne une hauteur en bout de pale de 180 m. D'une puissance unitaire de 4,2 MW, elles peuvent être assimilées à des éoliennes Vestas V136. Ce scénario maximise les retombées économiques et énergétiques pour le territoire. Ce scénario évite les secteurs à enjeux environnementaux forts et modérés, et s'inscrit dans le sens de migration des oiseaux, limitant de ce fait les perturbations potentielles. Ce scénario prend un recul important par rapport aux habitations : 710 m de distance à Autruy-sur-Juine et 1100 m de distance à Pannecières.

 **6**
éoliennes

 **25,2**
MW

 hauteur
180 m

 **41 730** €/an
de bénéfices pour la collectivité

 **Intégration des enjeux environnementaux**
★★★★☆

 **Distance aux habitations**
★★★★☆

 **Production électrique**
★★★★★

 **Bénéfices pour la commune**
★★★★★

Synthèse



SCÉNARIO 1



SCÉNARIO 2



SCÉNARIO 3



SCÉNARIO 4



Mon scénario

favorable ★★★
plutôt favorable ★★☆☆
plutôt défavorable ★☆☆☆
défavorable ☆☆☆



